



Flash 5 février 2026

« Chantier de réorganisation du réseau de la DGCCRF »

L'alliance **CFTC/FO** était représentée par Johann PASCOT, Emilie PATTEYN, Yannick WILWERT, Norlhoda EL OUAZIZI, Guillaume Laure JEANNIN, Florian et Sébastien.

Les rapports d'inspections de la Cour des Comptes sont publics et librement accessibles. Ils mettent en exergue le constat qui a conduit à intégrer la réorganisation du réseau de la DGCCRF dans le chantier « Etat efficace ». Le rapport de l'IGF a également pointé la fragilité de l'organisation actuelle au vu des missions notamment s'agissant de la régulation du numérique.

Constat :

L'administration indique que l'organisation territoriale des services déconcentrés de la DGCCRF la place en risque opérationnel pour appréhender, à moyens constants, les fraudes complexes organisées à une échelle nationale ou régionale, ainsi que les enjeux du numérique, en particulier en matière de régulation du e-commerce. En effet, ces enjeux dépassent l'échelle du département, voire de la région, et nécessitent de plus en plus de réaliser des contrôles d'acteurs localisés hors de nos frontières ou un pilotage très fin à un niveau supra-départemental en termes de ciblage et de stratégie de suites.

Dans les départements les moins dotés en effectifs, l'organisation ne permet plus non plus de couvrir de manière satisfaisante les missions CCRF et d'assurer aux préfets une couverture satisfaisante des enjeux territoriaux, faute de disposer d'une palette suffisamment large de compétences. La Cour

des Comptes a signalé le sujet en 2024 et 2025 et a appelé à une réforme de cette organisation (recommandation du rapport sur la protection des consommateurs à l'ère du numérique, 2025).

En effet, actuellement, près de 50 départements sont dotés de moins de 10 effectifs CCRF et, faute de taille critique et d'encadrement métier de proximité, ne peuvent plus assurer une couverture adaptée des enjeux territoriaux et nationaux.

Les efforts de mutualisation qui ont été tentés à l'échelle des départements sont restés limités et les expériences ont montré la fragilité du dispositif. Cela impacte également très fortement négativement le baromètre social dans ces structures.

Dans le cadre du chantier « Etat efficace », la lettre du Premier Ministre énonce 70 chantiers dont celui de la réorganisation du réseau de la DGCCRF, sans plus de précision.

A ce stade, il n'y a pas eu de consultations ou de contributions des DDI, chefs de pôles C et cadres CCRF .

La Direction Générale attend un retour de Matignon pour savoir s'il faut travailler sur un ou plusieurs scénarios, par rapport à ce qui a pu être esquissé par la Cour des Comptes. Matignon souhaitant prendre un arbitrage d'ici fin mars.

Une réunion interministérielle devra être mise en place pour définir le cadrage et plusieurs instances et avis seront à recueillir.



Scenarios envisagés

A ce stade, l'administration ne dispose pas du ou des scenarios qui seraient proposés par le ministère de l'intérieur. Un premier contact a été pris la semaine dernière avec les services du ministère de l'intérieur (DMATES). Ceux-ci indiquent qu'aucun scenario n'est arrêté. Il s'agira ensuite que chaque ministère définisse ses lignes rouges afin de préparer l'arbitrage de Matignon.

L'objectif annoncé:

- Rechercher un meilleur point d'équilibre entre la gestion d'enjeux nationaux et internationaux ainsi que des enjeux territoriaux
- Assurer une meilleure qualité de service dans les petits départements, tenant compte de la contrainte de moyens (avec l'hypothèse de moyens constants à moyen terme).

A ce stade, le MEF privilégie comme scenario à étudier une **organisation du réseau en unités territoriales sous l'autorité du préfet de région**, correspondant au scenario « intermédiaire » évoqué par la Cour des Comptes.

Coté implantations, l'hypothèse ne tend pas forcément vers une implantation au siège de la région afin de garder une empreinte territoriale. Toutefois, l'administration indique qu'il est nécessaire de dépasser le cadre du département là où il y a des tailles critiques, mais aussi tenir compte de la spécificité des régions (notamment au niveau de la politique économique grâce à une vision fine des préfets de région). Elle opte donc pour une relative souplesse pour s'adapter aux territoires. Elle précise néanmoins qu'une sortie de l'ATE est peu probable.

Elle souligne aussi l'importance de maintenir des implantations territoriales mais en prenant en compte la problématique de la contrainte d'effectif.

La Direction Générale appuie sur l'importance du management de proximité pour les enquêteurs mais cela nécessite une

taille critique en effectif. Le système d'IP bi-départemental ayant démontré ses limites.

Coté missions : La Direction Générale confirme que la DGCCRF est confortée dans ses missions (numérique, fraudes à impact...) mais à effectif constant et donc avec la nécessité d'optimiser le fonctionnement.

Elle précise qu'à part l'IA, il n'existe pas de sujet nécessitant une équipe centralisée. Par contre, elle souligne le manque d'efficacité des outillages métiers (notamment dans les process et les délégations de prises de décisions, de l'animation et de la coordination).

Face au manque d'effectif, elle précise que la DGCCRF applique une approche par les risques avec un choix de thématiques d'enquêtes tout en assumant qu'il n'est plus possible de couvrir l'ensemble des missions. Elle cite en exemple que la baisse de la volumétrie des établissements à contrôler a permis un taux de suite au-dessus des 25 % grâce aux efforts de ciblage.

Un travail va être effectué sur la cartographie des compétences afin de pallier à la problématique d'émiettement (volumétrie de contrôles faible par TN)

Elle confirme le souhait d'essayer d'améliorer la situation et le fonctionnement de la DGCCRF tout en tenant compte des agents et de leur quotidien.

Dans l'attente, la Direction Générale continue à travailler sur d'autres réorganisations notamment pour améliorer le rôle de pilotage des pôles C ou encore sur le fonctionnement des SOLPA.

L'alliance CFTC/FO réaffirme que cette réorganisation est due au manque de moyens (en effectif et financier) subi par la DGCCRF depuis trop d'années.



Pour l'alliance CFTC/FO, la gestion interministérielle des agents placés en DDI, qui a un effet désastreux sur les effectifs et les conditions d'exercice des missions, est amplifiée par la gestion obscure des crédits alloués par chaque ministère.

L'alliance CFTC/FO rappelle que l'extension du pouvoir des préfets éloignant dangereusement les agents déconcentrés de leur ministère de tutelle et de leur indépendance dans l'exercice de leur mission avec les risques manifestes de perte de cohérence et d'équité dans l'application de la doctrine CCRF.

L'alliance CFTC/FO revendique le retour à une gestion hiérarchique directe avec son administration de tutelle.

L'alliance CFTC/FO dénonce les pistes d'évolution, de priorisation et d'abandon des missions préconisées par la DGCCRF qui trouvent leur origine dans l'inadéquation missions/ moyens consécutivement à la baisse drastique des effectifs. Ces pistes sont recherchées alors qu'aucun vrai débat de fond n'est intervenu sur nos missions de service public, leur organisation et l'adéquation nécessaire des moyens à mettre en œuvre.

L'alliance CFTC/FO considère que ce n'est pas le rôle des organisations syndicales d'entrer

dans des propositions de désengagement de l'État sur des missions régaliennes de contrôle économique et de protection des consommateurs, dont le seul objectif est de diminuer le nombre de fonctionnaires et de faire des économies budgétaires sur le dos des consommateurs.

L'alliance CFTC/FO réclame une redéfinition des structures CCRF dans une dynamique assurant une véritable chaîne de commandement pour l'ensemble de nos missions, de l'échelon central jusqu'au niveau déconcentré, afin que chaque agent CCRF soit placé sous l'autorité d'un cadre CCRF.

L'alliance CFTC/FO réaffirme la nécessité du maintien de l'ensemble des implantations départementales et infra-départementales.

L'alliance CFTC/FO a alerté la Direction Générale sur le stress que peut engendrer ces réorganisations récurrentes.

L'alliance CFTC/FO sera vigilante à ce que les conditions de travail et le quotidien des agents soient effectivement pris en compte dans le cadre de cette énième réorganisation.

L'alliance CFTC/FO est à votre écoute pour toute demande ou interrogation.